

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

*Autorisation de signature
d'une convention de
mutualisation
de mise en commun des
agents de police municipale et
de leurs équipements
des communes de Vernouillet
et de Dreux*

Date de la
convocation
du Conseil municipal

18 septembre 2025

SG-2025/09 - 03

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

03/10/2025

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif d'Orléans
dans un délai de deux mois à
compter de la date de
publication conformément aux
articles R.421-1 et R.421-5 du
code de justice administrative.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20250924-2025-09-03D-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception en préfecture : 01/10/2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE du mois de SEPTEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 18 septembre.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mme LUCAS, M. RICHARD, Mme BENABI, M. MORIN, Mme MANSON, M. AHSAINÉ, Mmes BOUGRARA, EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mme POMMIER, M. CHBABI, Mme QUERITE, Mme REPARAT, M. SIADOUA, Mme FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MERABTI à Mme BENABI, Mme SENECHAUX à Mme MANSON,
Absent excusé : Néant.

Absents (es) non excusés (es) : MM. CAN, CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD, KOUZEI.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h15

Considérant la nécessité de favoriser le continuum de sécurité entre les Communes de Vernouillet et de Dreux, Messieurs les maires des deux collectivités ont engagé un travail de mutualisation de leurs moyens qui se traduit par la signature d'une convention de mutualisation et de mise en commun des agents tout en préservant l'identité propre de leurs services de police municipale.

Ce dispositif permettra, notamment, de renforcer la sécurité à l'occasion des fêtes et des manifestations sportives et culturelles.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.512-1 et L.512-4,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale - Finances - Ressources humaines en date du 9 septembre 2025,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A la majorité des voix et 2 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO